



I – Le divorce par consentement mutuel

Les époux devront préalablement rencontrer un notaire pour liquider leur régime matrimonial (autrement dit établir un acte répertoriant les biens de la communauté et leur devenir)... ex qui garde la maison, en échange de quelle contrepartie pour l'autre époux etc..).

L'avocat rédigera alors une requête en divorce par consentement mutuel à laquelle il annexera une convention reprenant toutes les mesures fixées entre les époux.

Une seule audience sera nécessaire lors de laquelle le Juge vérifiera, en présence de l'avocat, que les droits de chacun des époux sont respectés dans cette convention.

Le divorce sera prononcé le jour même. Un pourvoi en cassation sera toutefois possible selon certaines conditions excepté si les époux ont acquiescé au divorce .

Une telle procédure dure environ 6 mois mais ce temps peut être plus ou moins long selon les barreaux.